

---

---

## MÉMOIRE

SUR

**LES DERNIERS COMTES D'AUXERRE ET DE TONNERRE,**

**DE LA MAISON DE CHALON.**

(XIV<sup>e</sup> siècle.)

---

Le règne des Valois est marqué avec juste raison dans l'histoire comme l'âge de fer de la France. Temps de misères et de ruine, de dislocation sociale et d'antagonisme féodal : on y vivait au jour le jour, en attendant l'ennemi qui s'avancait tantôt sous le nom de Jacques Bonhomme contre la noblesse, tantôt sous le nom des Anglais ou des Navarrois contre les pauvres habitants des campagnes ; tantôt sous celui des grandes compagnies qui parcouraient la France comme des nuées de sauterelles, en ravageant tout sans pitié.

Quel triste contraste avec le temps du bon roi saint Louis et de ses deux premiers successeurs ! La paix florissait alors, les lois générales étaient respectées et s'élevaient au-dessus des usages féodaux autant que le roi lui-même était supérieur aux grands vassaux. Les bourgeois des villes, s'enrichissant par le commerce et l'industrie, se préparaient au rôle politique auquel ils allaient bientôt être appelés ; les serfs des campagnes, affranchis, cultivaient avec sécurité le sol qu'ils avaient laborieusement conquis sur leurs anciens maîtres ; des monuments

merveilleux, signes d'une civilisation jeune et vigoureuse, s'élevaient de toutes parts au milieu des villes et des plus humbles villages.

Une question d'héritage entre Philippe VI et le roi Edouard III allait ruiner pour longtemps cette époque de prospérité que les peuples malheureux appelaient plus tard, dans leurs doléances, « le temps du bon roi saint Louis. »

L'antagonisme féodal n'avait pas dit son dernier mot sous le règne despotique de Philippe-le-Bel ; aussi, lorsque ce prince fut descendu dans la tombe, vit-on plusieurs des grands vassaux relever la tête et soutenir activement les prétentions du roi anglais, espérant à la faveur du désordre que la guerre allait entraîner, recouvrer leurs prérogatives.

Nous ne suivrons pas ici les détails de cette lutte terrible, qui commença en 1337 pour ne finir qu'un siècle après par la paix d'Arras. Notre cadre est plus restreint, et nous ne voulons qu'esquisser quelques traits peu connus ou même inédits de la vie des derniers comtes d'Auxerre qui, plus fidèles que d'autres vassaux, suivirent toujours la bannière française.

Les comtes d'Auxerre de la maison de Chalon étaient d'une illustre lignée et paraissent tous avoir conservé les belliqueuses traditions de leurs ancêtres. Mais à cause même de ce caractère guerrier, ils affectent quelquefois dans leurs allures un mépris des formes légales et un dédain des officiers de justice civils ou ecclésiastiques, qui va loin. Leurs serviteurs, renchérissant sur eux, ne se gênent pas pour molester les bons bourgeois d'Auxerre, en leur enlevant violemment la garde des clés de leur ville (1), et pour empiéter sur les privilèges des seigneurs ecclésiastiques de la cité.

Le premier de cette race, Jean I<sup>er</sup>, était fils du second lit de Jean, comte de Bourgogne, et d'Isabelle, fille de Frédéric de Lorraine.

(1) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, II, 228.

Avant son mariage, en 1268, le jour de Toussaint, avec Alix, héritière de Eudes de Bourgogne et de Mahaut, comtesse d'Auxerre (1), il prenait le titre de sire de Rochefort sur le Doubs.

Son fils Guillaume, surnommé le Grand à cause de ses qualités, réunit sous son autorité les deux comtés d'Auxerre et de Tonnerre, dont l'un relevait du roi et de l'évêque d'Auxerre, et l'autre de l'évêque de Langres.

Guillaume fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, en combattant bravement contre les Flamands. Ce sang, versé pour le service du roi, devait répandre sur les descendants des comtes d'Auxerre une auréole glorieuse. On les verra bientôt dans les guerres des Anglais tout sacrifier pour la défense de la patrie.

Passons rapidement sur la vie de Jean II qui, à peine âgé de 21 ans, se mit à la tête de la ligue des nobles de Bourgogne, pour s'opposer aux changements et aux falsifications des monnaies que faisait Philippe-le-Bel. Il a laissé aux Auxerrois un souvenir de sa libéralité éclairée dans une charte où il étendit leurs privilèges et consacra le jugement par jurés, même pour les matières civiles (2). Il fut très-belliqueux et guerroya avec le dauphin de Viennois qui le fit prisonnier à la bataille de Saint-Jean-le-Vieux, en 1335 (3); et avec Eudes IV, duc de Bourgogne, au sujet de ses terres de la Comté en 1338. Jean II périt à la bataille de Crécy, en 1346.

Jean III, son fils, l'un des conseillers du dauphin, duc de Normandie, pour l'administration de la Bourgogne pendant la captivité du roi Jean, était aussi grand bouteiller de France, ou l'un des premiers officiers de la couronne. Les détails de sa vie sont peu connus. Emancipé

(1) Contrats et traités de mariage des ducs de Bourgogne et leurs parents. Layette I, n° 63, liasse 1<sup>re</sup>. — Archiv. de la Côte-d'Or.

(2) Charte de l'an 1320.

(3) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, 138; et Art de vérif. les dates, t. II, 57.

par son père, en 1326, à l'âge de 10 ans, il en reçut en don le château et la ville de Bouthavan et leurs dépendances, et lui en fit aussitôt hommage. En 1347, le 13 mai, étant à Paris, il prend le titre de comte d'Auxerre dans l'acte d'amortissement des biens de Marguerite la Saignière, bourgeoise d'Auxerre, qui fondait une chapelle en l'église de Saint-Mamert de cette ville (1). Il fit partie de l'expédition du roi Jean en Guyenne, à la mi-août 1352 (2). Le fait le plus saillant de la première partie de sa vie fut sa prise par les Anglais, le 16 septembre 1356, quelques jours avant la bataille de Poitiers, avec le comte de Joigny et d'autres grands seigneurs. Il suivit le roi captif en Angleterre.

La France, livrée aux Anglais par cette défaite, passa presque en entier sous leur joug. Auxerre fut pris le 10 mars 1359, par le fameux capitaine Robert Knolles, et le fils aîné du comte qui se nommait Jean comme lui, tomba entre ses mains avec sa jeune femme. Les historiens et les actes officiels (3) accusent durement les habitants de ce malheur. « Ils laissèrent d'abord par leur négligence l'ennemi escheller la ville » par devers la porte d'Eglény (4), » et n'ayant pas voulu auparavant faire entrer de garnison, ils ne purent se défendre contre le nombre des assaillants.

Il est vrai que ce n'était pas tout-à-fait sans raison que les bourgeois avaient refusé de recevoir des soldats même amis ; car lorsque le connétable Robert de Fiennes eut repris la ville, il y laissa une garnison qui, sous prétexte de s'approvisionner, commit des déprédations inouïes, non-seulement à Auxerre, mais encore dans les villages circonvoisins. Il fallut pour l'arrêter un peu, que Poulain de Blangy,

(1) 449 G. Chapelle Sainte-Marguerite. — Archiv. de l'Yonne.

(2) Archiv. nation. J. 627, n° 19.

(3) Lettre du roi Jean pour la remise d'Auxerre. — Lebeuf, Preuv., t. II de l'Hist. d'Auxerre.

(4) Grandes Chroniq. de Saint-Denis.

chevalier, lieutenant du connétable, qui commandait à Auxerre, leur fit défense, sous des peines très-sévères, de rien prendre chez les habitants sans le payer le juste prix (1).

Les Anglais, qui avaient abandonné Auxerre, comme trop difficile à garder, après l'avoir démantelé auparavant, occupaient alors la plupart des forteresses du plat pays. Vermanton, Régennes, Ligny, La Motte-Bonlay, avaient des garnisons qui faisaient des courses au loie, incendiaient les villages et emmenaient les bestiaux des paysans. Ceux-ci, obligés de se cacher dans les bois, y mouraient misérablement ou pouvaient à peine labourer leurs terres exposées chaque jour aux ravages de l'ennemi.

Pendant ce temps-là, le comte Jean III faisait bonne figure à la cour du roi Édouard, pour se distraire de sa longue captivité. Il avait à sa suite son cuisinier, son fauconnier, son armurier, et plusieurs autres serviteurs, qui tour à tour allaient, de temps en temps, en France pour les affaires du comte, et surtout pour pourvoir à sa rançon (2).

Le comté d'Auxerre, privé de ses défenseurs naturels, avait aussi perdu l'évêque Jean d'Auxois, mort de chagrin à la vue des désastres qui affligeaient son troupeau. Cependant ce pays n'était pas tout-à-fait abandonné : d'un côté, les communautés religieuses de la capitale du comté, les moines de Saint-Germain surtout, engagèrent leurs bijoux les plus précieux pour racheter la ville du pillage, et les habitants firent d'énormes sacrifices pour satisfaire à cette obligation ; de l'autre côté, plusieurs seigneurs tenaient encore haut et ferme la bannière française. Gaucher de Seignelay notamment, secondé par Guillaume de Rouvray, Guillaume de Gilly, Etienne d'Arcy et d'autres

(1) 1369, 1<sup>er</sup> décembre. Pièces histor. Chitry. — Archiv. de l'Yonne.

(2) Le 19 mars 1360, Pierre de Gyndrée et Hugues le Fauconnier obtinrent un sauf-conduit pour ce voyage. Ils menaient avec eux deux faucons et deux levriers. Ils devaient être de retour à Londres à Pâques suivant. (Rymer, Acta, t. VI, 161 et 158.)

chevaliers, défendaient vigoureusement, à la tête de gens d'armes, la forteresse de Seignelay, ce nid d'aigle, aujourd'hui détruit, d'où l'on dominait au loin les belles vallées du Serein et d'où l'on correspondait par signaux avec Joigny et Tonnerre.

Gaucher de Seignelay, entouré d'ennemis à moins de deux lieues de distance, avait reçu dans son château les paysans des villages qui y retrayaient ; et pour ôter à l'ennemi les moyens de subsister, il avait fait enlever en même temps les grains et les bestiaux, les réservant pour ses besoins. Mais ceux des pauvres habitants qui étaient demeurés dans les villages, étaient souvent forcés, sous peine de la vie, de porter des provisions aux Anglais. Un jour que le sire de Seignelay était allé à la découverte, il rencontra des paysans qui se dirigeaient sur un fort ennemi. Il les arrête aussitôt, les emmène à Seignelay, les frappe d'une amende et leur défend de recommencer. Mais ces gens, poussés par l'appât du gain ou plutôt forcés par la crainte du danger, reprirent encore le chemin des châteaux anglais. Alors Gaucher les fit arrêter de nouveau et les fit battre de verges : malheureusement plusieurs en moururent. Ces événements étaient ordinaires pendant la guerre ; mais cependant celui-ci pouvait avoir des suites. Le sire de Seignelay obtint des lettres de rémission, de par le roi, pour être exempté de toutes poursuites (1).

L'exposé de la justification de sire Gaucher glisse légèrement sur ces lamentables drames, tant on comptait alors pour peu de chose la vie des hommes. On y fait valoir en sa faveur son dévouement au service du roi et l'activité qu'il déploya pour empêcher le pillage et l'incendie de la ville d'Auxerre, lorsque Koolles la prit en 1359.

Le traité de Bretigny, signé par le roi Jean au mois de mai 1360, rendit la liberté au comte Jean III et à son fils que nous avons vus plus haut tomber entre les mains des Anglais. Le comte avait eu

(1) Très des Chartes, Reg. 89, n° 613.

l'honneur d'être l'un des seigneurs qui jurèrent le traité d'alliance qui suivit la paix de Bretigny ; il fut ensuite avec le comte de Joigny au nombre des otages donnés par le roi pour sa liberté provisoire (1).

Jean III et son fils rentrèrent en France avec le roi au mois d'octobre suivant, et trouvèrent les comtés d'Auxerre et de Tonnerre dans une triste situation. Leur fortune particulière n'était pas dans un meilleur état que celle de leurs vassaux. Les Chalon, dont on disait : *les pauvres de Chalon*, avaient justifié déjà plus d'une fois le proverbe. En 1277, Guillaume avait emprunté 200 livres du chapitre d'Auxerre pour faire la guerre de Flandre. En 1309, la veuve du vieux Jean I avait renoncé à sa succession en jetant sa ceinture sur son tombeau dans le monastère de La Charité, au diocèse de Besançon. Jean II, obéré de dettes par les guerres qu'il avait soutenues contre le dauphin de Viennois, fut obligé d'aliéner une partie de ses biens en 1340. Son fils Jean III empruntait souvent aux Lombards de ses terres, les usuriers de ce temps-là. Et lorsqu'on fonda à Salins une maison de prêt à modique intérêt, qu'on appela le *Mont ds Salins*, il y prit aussitôt 20,000 florins hypothéqués sur ses terres de L'Isle, de Vitteaux et de Vaux (2). On croira facilement que la captivité des deux guerriers avec le roi Jean ne dut pas les enrichir ; cependant, en 1343, le roi, appréciant les grands services de Jean II, avait déjà voulu aider à le libérer en lui donnant 1,000 liv. de rente perpétuelle sur son trésor. Cette ressource servit, en 1355, à Jean III pour grossir la dot de sa fille Henriette (3).

Les Anglais se trouvaient fort bien de leur séjour dans l'Auxerrois, où le bon vin et les vivres ne leur manquaient pas. Aussi demandè-

(1) Rymer, Acta VI, 262, 278. — Lettres des rois et des reines, t. II, 128, dans les Doc. inédits sur l'Hist. de France.

(2) Voy. Lebeuf, Hist de la ville d'Auxerre, t. II.

(3) Trésor des Chartes, J. Reg. 84. — Un autre acte de 1364 confirma cette libéralité J. Reg. 96, n° 14.

rent ils de grosses sommes pour le quitter. Après le traité de Bretagne, et sur les ordres exprès du roi Edouard (1) il fallut cependant se décider ; les capitaines des places de Régennes, de Ligny et de Bragelogne en Tonnerrois commencèrent à négocier avec les habitants des pays d'alentour. Nicolas de Tanmor commandait dans Régennes, et Guillaume Starqui dans les deux autres forts. Ces officiers exigèrent 7,500 réaux et 200 moutons d'or, ou plus de cent mille francs de notre monnaie, pour s'en aller (2). On dut payer la moitié de cette somme comptant, et l'autre moitié le jour des Brandons suivant de l'an 1362, dans la ville de Londres.

Le roi de France approuva ces transactions, « pour sauver, dit-on, le pays des grands dommages que les garnisons auraient causés pour se payer de leur rançon. » Jean Ferrier, « receveur général des villes rançonnées aux Anglois, » notifia aux capitaines qu'il était chargé du recouvrement des taxes mises sur les habitants(3) et il put bientôt leur compter le prix convenu.

On ne sait trop de quoi il faut s'étonner davantage, ou de cette loyale façon de traiter avec l'ennemi, comme s'il s'agissait d'un commerce basé sur la confiance mutuelle, ou de l'étrange abjection dans laquelle se trouvait la France, et qui était telle que son roi était obligé

(1) Rymer, VI, 273, 296.

(2) Les habitants de Chitry payèrent pour leur part 350 écus d'or, afin de se libérer de réquisitions en nature qu'ils devaient à Guillaume Starqui.

(3) Jehan de Tintre, bailli de Chaumont, et Tristan du Bos, bailli de Troyes et de Meaux, commissaires du roi, pour prendre possession des forteresses par deçà la rivière de Loire, occupées par le roi d'Angleterre..... mandent, le 7 mars 1360-61, au même Jehan Ferrier qu'ils ont traité avec messire Nicole Camor, capitaine de Régennes. Il a rendu le château, dont Pol du Bos, écuyer, a été établi capitaine pour le roi, avec 17 hommes d'armes et 30 hommes de pied, archers et arbalétriers, et ils ont reçu le montre de cet écuyer, le 20 décembre 1360. Ferrier dut payer le capitaine jusqu'au 6 mars suivant. (Portef. Gaignières, Bibl. royale.)



de ratifier des compositions destinées à solder à prix d'or l'exemption du pillage.

Mais cet usage du rachat des forteresses était bien dans les mœurs du temps, car on trouve peu d'années après, lorsque les Anglais ravagèrent de nouveau le pays, plusieurs actes du même genre. Ainsi, au mois de juillet 1365, les forteresses de Césy et de Saint-Aubin-sur-Yonne furent mises à rançon pour 1,000 liv. d'or ; au mois d'octobre 1367, le comte de Tancarville rendait le fort de Migé moyennant 4,000 liv. Les habitants des autres paroisses des baillages de Sens et d'Auxerre étaient obligés de contribuer à ces rachats.

Le comte Jean III, de retour d'Angleterre, cessa de jouer un rôle dans les affaires politiques ; il était affaibli et usé par ses campagnes plus que par l'âge ; sa santé réclamait le repos, et il paraît même avoir perdu alors une partie de ses facultés intellectuelles. Aussi, plusieurs années avant sa mort, qui arriva vers 1366 selon quelques historiens, mais dont l'époque doit être retardée de plusieurs années (1), son fils aîné, appelé Jean comme lui, avait pris, avec l'autorisation du roi, les rênes du gouvernement de ses vastes possessions, sous le titre « d'administrateur et gouverneur des comtés d'Auxerre et de Tonnerre et autres seigneuries (2). »

On remarque alors déjà combien l'autorité administrative du roi était étendue dans nos pays. Les clerks des finances exercent leur pouvoir jusque sur les plus petits villages, et le recouvrement des taxes s'opère aussi exactement au moins qu'aujourd'hui entre les mains du receveur général du roi à Auxerre. La saisie et la contrainte même par corps pour les contributions sont déjà parfaitement pratiquées.

Le roi confia au jeune Jean IV le commandement général des gens d'armes dans tout le diocèse d'Auxerre, avec l'inspection des forte-

(1) Voyez à la suite de cette Notice l'appendice généalogique.

(2) Voy. Lettres royaux du mois de février 1360-61, publiées par Lebeuf, Preuv. Hist. d'Auxerre, n° 196, tirées du livre-rouge viell du Châtelet de Paris, p. 25.

resses. Il s'employa activement à cette mission et trouva les populations toutes disposées à répondre à son zèle. Partout on vit alors s'élever des murailles autour des bourgs et des villages. Dans les pays les plus pauvres, les habitants ne pouvant enfermer dans l'enceinte toutes les habitations, se contentaient de créneler l'église, de l'entourer d'un fossé profond et de la munir de tours, comme on le voit encore à Chitry.

Jean de Chalon, plus connu dès lors sous le nom de comte de Chalon, prescrivait instamment dans ses lettres aux habitants des villes et des villages de faire guet et garde de jour et de nuit, et d'éviter la moindre négligence sous peine de punition exemplaire.

Les grandes compagnies, ramassés de toutes les nations, troupes de guerriers qui avaient cessé d'être occupées à la suite du traité de Bretagne, commençaient à menacer la France. Ces fils de Béhaim, comme les appelle un auteur contemporain, ne connaissaient ni amis ni ennemis. Leur épée était la mesure de leur justice. On comprend donc les recommandations du comte Jean et l'empressement des paysans à les exécuter.

Le chevaleresque roi Jean II venait de mourir en Angleterre, et Charles V allait réparer, par sa prudence, toutes les fautes de son père. Le comte Jean IV n'allait pas tarder à trouver sous ce prince de nombreuses occasions d'exercer son courage. Si Charles V n'aimait pas à compromettre follement ses ressources dans des combats sans résultats, il savait cependant agir à propos et énergiquement. Duguesclin était son bras droit, son épée ; quel honneur pour notre comte d'être le compagnon d'un tel guerrier !

Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui avait, depuis dix ans, joué le rôle de traître dans toutes les guerres de la France, était occupé au delà des Pyrénées. Philippe de Longueville, son frère, qui commandait pour lui en Normandie, venait de mourir, et son successeur, le captal de Buch, tardait à arriver.

L'occasion parut bonne à Charles V pour anéantir la puissance du

roi de Navarre. Duguesclin accourut du Cotentin avec une bande de Bretons, ses parents ou ses amis ; il s'unit au fameux le Meingre dit Boucicaut, maréchal de France, au mois d'avril 1364, pour tenter un coup de main sur Mantes, dont la garnison gênait beaucoup l'approvisionnement de Paris. Jean de Chalon qui, au mois de décembre précédent, avait déjà commencé la guerre contre une troupe de routiers qu'il chassa du château des Murs, près de Corbeil, était de cette expédition. Il contribua à la prise de la ville puis à celle du fct de Roleboise et de Meulan.

Bientôt on apprit la présence du captal de Buch sur les bords de l'Eure, et la guerre prit des proportions plus sérieuses. Duguesclin convoqua à Rouen ses chevaliers et ses hommes d'armes et se mit aux champs.

La *Vie du vaillant Bertran Duguesclin*, en racontant cette prise d'armes, y fait figurer le comte d'Auxerre (1) :

Par devers Normendie estoit toujours Bertrons  
 Encontre les Englois tenoit adès les champs,  
 Li Archiprestres fut o lui ses confortans,  
 Le bon conte d'Assuerre qui tant fu souffisans  
 Li bers Carenlouet, qui fut aventurans  
 Et autres chevaliers et escuiers ne vous sai dire quans ;  
 Des guerres, des assaus firent je ne sais quant ;  
 Car tant o d'anemis ou royaulme des Francs,  
 Que ne les vous diroit homme qui soit vivans.

C'est alors que paraît, pour la première fois, le frère du comte d'Auxerre, le jeune Louis de Chalon, second fils de Jean III, surnommé plus tard le *Chevalier-Vert*, à cause de la couleur de son guidon, comme son frère était appelé le *Chevalier-Blanc*. Il était impatient de prendre part aux rudes coups d'épée qui se donnaient chaque jour à foison. C'était une ardente nature qui ne respirait que la guerre et la bataille. Il se trouva dans toutes les expéditions du temps, et lorsque le service

(1) Publiée dans les Documents inédits sur l'Histoire de France.

du roi de France le laissait libre, il eut fait les aventures de guerre et aïnt combattre, en Espagne, contre Pierre-le-Cruel.

Cependant le captal de Buch ne perdait pas de temps pour rassembler à Evreux son armée composée d'Anglais, de Normands et de Gascons. Il annonçait l'intention d'aller jusqu'à Reims troubler les fêtes du sacre ; mais il ne fit pas deux lieues hors de la ville sans rencontrer Duguesclin. Le captal s'arrêta sur une hauteur auprès du village de Cocherel, à l'ombre d'un bois, et attendit les Français.

Quand Duguesclin, qui était dans la vallée, vit la belle ordonnance des Navarrois, il se garda bien d'aller les attaquer imprudemment. Après avoir passé tout le jour à observer l'ennemi, il résolut de tenir un conseil où le comte d'Auxerre fut appelé le premier, et, dit le trouvère Cuvelier :

Les chevaliers de l'ost va trestouz assamblant  
 Le bon conte d'Auçoire va premier appelant,  
 Le viscoms de Beaumont appela en suiant  
 Et maint bon combattant dont je me tais à tant.

On y décida d'envoyer un héraut aux Anglais leur offrir la bataille pour le lendemain, mais le captal qui attendait des renforts refusa, et pendant deux jours et deux nuits, les deux armées restèrent en présence. Le troisième jour, Duguesclin joua de ruse et simula la retraite. Alors les Anglais descendirent rapidement de la hauteur de Cocherel, malgré les efforts du captal qui avait deviné la feinte du connétable.

Celui-ci, sans perdre de temps, disposait sa petite armée en bataille et donnait pour mot d'ordre Notre-Dame Auxerre « pour ce que le » comte d'Auxerre estoit le plus grand de terre et de lignage qui fût » en l'host ; » mais le comte Jean qui se sentait trop jeune encore, déclina modestement cet honneur et le reporta à Duguesclin, comme

étant le meilleur chevalier (1). Au cri de Notre-Dame Duguesclin ! les chevaliers français font volte-face et chargent l'ennemi. Les archers anglais ne peuvent les arrêter, et leurs flèches glissent sur les armures. Bientôt les gendarmes Navarrois sont atteints, et Duguesclin les ayant fait prendre en tête et en queue par le conseil du comte d'Auxerre et de Bertrand de Claquin (2), jette le désordre dans leurs rangs et décide la victoire. Le captal de Buch fut tué avec un grand nombre de ses chevaliers. Le combat fut meurtrier, et on le regarda comme la plus mémorable journée des guerres de ce temps, non tant à cause du nombre des combattants que pour leur valeur et leur expérience des armes et l'opiniâtreté de la lutte. Cet événement eut lieu le 16 mai 1364 (3).

On pense bien que nos sires de Chalon ne furent pas des derniers à s'y signaler. Le comte en commandait l'une des batailles, et le Chevalier-Vert était à celle d'Arnaud de Cervolles, l'Archiprêtre, dit fameux routier. Voici, du reste, ce qu'en dit le trouvère Cuvelier :

Grant fut la bataille, merveilleuse et pesant,  
 Bien s'i portèrent François li petit et li grand ;  
 Li bon conte d'Auceur ne s'i va pas faignant  
 Ne le Vert-Chevalier qui li va adasant.

(1) « Ils regarderent entre eux et pourparlerent longuement quel cry pour la  
 » journée ilz cryeroient et a quelle banniere ou pennon ilz se trahiroient. Si furent  
 » grant temps sur ung estat que de crier Nostre-Dame Auxerre, ou de faire pour le  
 » jour leur souverain le conte d'Auxerre ; mais ledit conte ne se y voulut oncques  
 » accorder, mais se excusa moult gracieusement en disant : Messeigneurs grant  
 » mercis de l'honneur que me portez et voulez faire, mais quant a moy a présent  
 » je ne vueil pas ceste, car je suis encore trop jeune pour enebarger si grant faiz  
 » et tel honneur, et c'est la premiere journée arrestée ou je fus oncques. » Froissard  
 t. I, f° 126 v°, édit. 1550. — Contin. de la Chron. de Nangis, p. 898.

(2) Chron. en vers de B. Duguesclin ; variantes, p. 176.

(3) Henri Martin, Hist. de France, VI, 13.

Et plus loin :

Le bon conte d'Aucerre n'y va pas reculant  
 Et li Vers chevalier qui li fut coustant  
 Au bascon de Marueil (1) livrèrent si fort temps  
 Qu'ils l'ont à mort feru et livré sur les champs.

On voit que les deux frères se soutenaient mutuellement et se trouvèrent au plus fort de l'action.

Il se passa peu de temps avant la bataille de Cocherel, au moment où Jean de Chalon était occupé à la poursuite des Anglais en Beauce et en Berry, un épisode qui nous révèle son caractère altier et son humeur irascible, en nous apprenant aussi la situation embarrassée de ses affaires. Il était venu à Paris pour parler au dauphin, muni d'un sauf-conduit portant défense au prévôt de cette ville de l'arrêter pour quelque cause que ce fût. Il était, il faut bien l'avouer, sous le coup de poursuites des lombards et de marchands anglais à qui il devait des fournitures depuis sa captivité en 1359.

Le lundi 10 avril 1363, Girard de la Vanque, sergent du Châtelet, assisté de plusieurs estafiers ayant appris que Jean IV était descendu à l'hôtel de l'Arbalète, rue Saint-Jacques, au delà du petit pont, accourut et lui notifia un jugement du Châtelet qui portait criées et saisies par décret de quelques-unes de ses terres et de celles de son père. Le comte reçut assez mal cette visite et se rendit à l'hôtel Saint-Paul auprès du dauphin pour s'acquitter de sa mission. A son retour, et encore tout vexé du procédé du sergent, il le retrouve à sa porte et reçoit une nouvelle signification de saisie sur ses autres domaines. Irrité de ce qui lui semblait être une double infraction à son sauf-conduit, et furieux d'une telle humiliation, il tira son poignard et en frappa le sergent

(1) Ce Bascle ou bâtard de Mareuil était l'assassin du connétable Charles d'Espagne ; il avait donné jadis le signal des guerres civiles. (H. Martin, VI, 12)

de deux coups. Le pauvre Girard tomba fort maltraité ; il put cependant guérir plus tard de ses blessures.

Cette action causa une grande rumeur chez les officiers de justice. Quelques jours après, le comte revenant à l'hôtel Saint-Paul, trouva à l'entrée le prévôt de Paris, Jean Bernier, qui l'attendait pour l'arrêter. Mais le comte recula vivement et lui défendit de le toucher, s'écriant : « qu'il n'iroit en prison que si le duc le lui commandoit de bouche. Le » prévôt jura qu'il lui meneroit voulsit ou non, sans autre mandement » attendre. » Jean de Chalon, révolté de l'idée d'être conduit hontusement au Châtelet, tira sa dague pour repousser le prévôt, et parvint à s'échapper sans recourir tout-à-fait à la violence.

Après une telle rébellion, il fallait que Jean de Chalon fût un bien grand personnage pour ne pas être arrêté. Mais l'anarchie du temps rendait précaire le pouvoir du dauphin, le comte était un vaillant et fidèle vassal, d'ailleurs on trouvait des torts au sergent qui avait osé, malgré un sauf-conduit s'attaquer à un si haut seigneur et pour une misérable dette ; et puis ne devait-on pas mettre un peu la vivacité de sa conduite sur le compte de sa jeunesse — il n'avait pas 24 ans — Bref, le régent ferma les yeux et lui accorda des lettres de rémission. (1.)

Après la victoire de Cocherel, les deux frères de Chalon aidèrent Duguesclin à chasser les Anglais du Cotentin ; ils assistèrent au siège du château de Valogne, et le comte Jean y proposa en ces termes de le faire attaquer par les mineurs :

Puisque assault n'y vaudroit pomme pelée,  
Il convient des engins et que la tour soit cassée,  
Et mineurs qui aront icelle tour minée,  
Autre conseil n'y says, j'en ay dit ma pensée. (2).

(1) Trésor des Chartes, Reg. 92, n° 322.

(2) Cuvelier, variantes, I, p. 189.

On allait prendre des mesures pour exécuter ce conseil, lorsque le châtelain effrayé demanda à capituler.

Aussitôt après cette soumission, Duguesclin se dirigea à marches forcées sur la Bretagne où le rappelait la guerre entre les maisons de Montfort et de Blois. Les deux influences anglaise et française se disputaient ce malheureux pays ; et comme le traité de Bretigny avait réservé la question de Bretagne, chacun des deux ennemis de France et d'Angleterre y secourait son allié, et profitait de l'occasion pour continuer leur querelle. Charles de Blois attendait impatiemment l'arrivée du connétable. Un mois après Cocherel, celui-ci lui amena mille lances, la fleur de la chevalerie. Jean de Chalon, qui avait passé quelques jours seulement dans le comté d'Auxerre pour régler les affaires les plus pressantes en matière de défense, et pour rassembler quelques hommes d'armes, avait rejoint Duguesclin avec son frère le Chevalier-Vert.

Le 29 septembre 1364, les deux armées anglo-bretonne et française se rencontrèrent auprès d'Aurai en Bretagne, ville que Jean de Montfort assiégeait avec 2,000 hommes d'armes et un millier d'archers, presque tous anglais ou gens des grandes compagnies.

Charles de Blois n'avait point d'infanterie, mais il commandait 4,000 gendarmes composés de la fleur de la noblesse de Bretagne, et de bandes conduites par les barons d'Auxerre et de Joigny. Chaque armée était formée en trois batailles ou divisions et une arrière-garde. Le comte d'Auxerre conduisait, avec celui de Joigny, la bataille française contre Olivier de Clisson, Mathieu de Gournay et Eustache d'Aubrecicourt. Le combat s'engagea vigoureusement dans les différents corps de l'armée ; mais la discipline mieux soutenue des soldats de Montfort, disposés par Jean Chandos, les fit triompher des gendarmes du comte de Blois, qui n'obéirent pas assez aux ordres de Duguesclin. Pour comble de malheur, le comte d'Auxerre qui combattait vaillamment, fut frappé grièvement dans l'œil gauche, et tomba étouffant par le sang qui remplissait son casque. Sa bataille fut rompue et mise en déroute par Clisson, soutenu par Jean Chandos.



Jean Cuvelier raconte fort au long cette lamentable défaite :

En mi ceste bataille qui forment s'efforça  
 Fu li contes d'Auçoires qui es Anglois entra,  
 Et fu bon chevalier et moult bien s'i porta,  
 Un escuier y vint, qui le conte lança  
 D'un espoit de Bordiaux, qui moult chier li cousta :  
 Tout parmi la visière le bon conte asséna,  
 Parmi le senestre oeil, tout parmi li bouta ;  
 Tellement le feri que l'ueil il lui creva.  
 Li quens à tout ce cop retourner s'en cuida  
 Mais I Engloiz y vint qui le conte frapa,  
 Et li sans li couroit si fort qu'il ayugla.  
 Un chevalier li dist, qui bien le ravisa :  
 Ay! conte d'Auçoire, pour Dieu qui tout créa !  
 Ne vous laissez occire, rendre vous convendra.  
 Lors li contes d'Auçoire s'espéc li bailla,  
 Prisonnier se rendi et ainsi demoura.

Le chevalier Vert n'était pas demeuré en repos dans cette chaude affaire. Il était dans la bataille de Charles de Blois et il renversa celui qui tenait la bannière du comte de Monfort. Il allait s'en emparer, lorsque Robert Kalle lui fit lâcher prise :

Si prouva vaillamment en yeüe envaie,  
 La bannière du conte de Montfort la garnie  
 Abati celui jour en mi la praerie  
 Mais par Robin Canole fut tantost redressie (1).

Le chevalier vint ensuite au secours de Duguesclin renversé par les gens de Chandos et l'aida un moment à sortir de la mêlée. Le continuateur de la chronique de Nangis le porte même au nombre des

(1) J. Cuvelier, vers 6180, 6153.

morts avec le comte de Blois, mais il n'en fut rien comme on le verra plus bas ; il tomba seulement au pouvoir des vainqueurs (1) ainsi que le comte de Joigny.

Jean de Chalon fut fait prisonnier à la bataille d'Aurai ; c'est un fait certain et qui était bien connu ; mais les détails et les suites de sa prise le sont bien moins et sont différemment racontés suivant les historiens. Des documents authentiques puisés aux registres du Parlement (2), et qui concernent un procès au sujet de sa rançon dont le prix fut réclamé à son frère Louis plus de trente ans après Aurai, nous permettent de compléter cette partie de son histoire.

Le pauvre chevalier ayant reçu un coup d'épieu dans l'œil gauche, fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Cependant, à la fin de la journée il fut reconnu à ses armes par un chevalier anglais nommé Guillaume de Hertrud de Ferrandon, qui le fit transporter à Vannes, où il resta plus de trois mois sans parler ; puis on le mena à La Rochelle et enfin à Fontenay-le-Comte « où il fut tenu durement. » On lui déclara qu'il était prisonnier de messire Jean Chandos (3), à qui Ferrandon était attaché, et que s'il ne payait pas rançon il mourrait en prison. « Et combien que il deist que il n'avoit à nully foy » (donnée) il lui fut dit que sans finance n'istroit de prison. Et finalement pour la feste que le Prince (Noir) fist l'an 1365, où il ot » volenté d'estre, il pria de ses amis ; mais pour ce que la somme » (de rançon) estoit de 60,000 francs (4) il ne trouva nuls pleiges, et » par ce faillit à la feste. Et il lui fut dist que s'il ne finoit, il aroit

(1) Froissard, I, n° 133 v°, édit. de 1530.

(2) Arch. nat., sect. judic., minutes, I, 45, 106, 110, janvier 1393-96 et mai suivant.

(3) Cuvelier dit à tort que ce fut R. Kanolle qui l'arrêta et qui le délivra ensuite (vers 6355).

(4) La rançon de Duguesclin fut de 100,000 francs. Les 60,000 fr. du comte Jean vaudraient aujourd'hui plus de 3,300,000 de notre monnaie.

» plus dure prison ; et paioit ses despens. Il fut mis pour sa rançon à  
 » 45,000 fr. et pour despens s'obligea à 15,000 fr. qu'il promit rendre  
 » soit à mort ou à vie, comme portent ses lettres ; et par ce fut délivré. »

Ce récit du temps résume toute la vie militaire des chevaliers du XIV<sup>e</sup> siècle. Le vaincu appartenait au vainqueur, et il lui fallait pourvoir à sa rançon pour recouvrer la liberté. Mais en attendant il tâchait de s'égayer le mieux possible, comme faisait le roi Jean à Londres, sauf à emprunter à ses amis et à se ruiner ; et s'il se présentait quelque fête ou quelque tournoi il essayait d'obtenir sa liberté sur parole pour y assister.

Cependant Jean de Chalon n'était guère à même de trouver la grosse somme qu'on exigeait pour sa rançon. Les habitants des comtés d'Auxerre et de Tonnerre voulurent le tirer du mauvais pas où il était tombé, et ils s'imposèrent de grands sacrifices pour y arriver.

Ceux d'Auxerre lui offrirent le choix entre un impôt du dixième sur les grains et les vins de leur récolte pendant trois ans, une taxe d'un franc par queue de vin récolté pendant le même temps, ou bien de lever sur eux 3 fr. par feu. Jean préféra la dîme du vin (1), précieux impôt, employé, comme on le voit, depuis bien longtemps par tous les gouvernements. L'exemple du chef-lieu entraîna les autres paroisses du comté. Mais pour conserver à cette taxe son caractère tout-à-fait exceptionnel, le comte dut en faire une déclaration à chaque communauté d'habitants, suivant qu'on peut le voir dans les deux actes qui ont été conservés pour celles d'Auxerre et de Chitry. Et comme il devait au moins une compensation pour cette généreuse contribution, il la donna en accroissement de privilèges. Ainsi, il accorda aux habitants de Chitry le droit de choisir le capitaine de leur forteresse et l'exemption des nouveaux péages dûs aux portes de la ville d'Auxerre (2).

(1) Lebeuf, Hist. d'Auxerre, Preuves, n° 198.

(2) Arch. de l'Yonne, Docum. historiques sur Chitry.

Les Tonnerrois virent d'un autre côté une somme de 3,200 liv. payable en trois ans, de 1368 à 1367 (1); et les amis de Jean de Chalon lui envoyèrent des bijoux pour 3,000 fr.; mais tous ces sacrifices réunis étaient loin de parfaire les 80,000 fr. exigés; « somme de rançon très-excessive » comme le dit Jean de Chalon lui-même dans sa charte pour les habitants de Chitry. Il avait été obligé en outre, et malgré ses engagements écrits, de faire abandon à Ferrandon, pour être mis en liberté, de sa terre de la Vitamière, située dans la chatellenie de Saint-Sauveur. Ce domaine valait les 15,000 fr. de dépenses que réclamait le chevalier anglais. Il y eut ensuite des négociations pour le paiement du reste, et le comte ne pouvant solder sa rançon entière, se rendit de nouveau prisonnier. Enfin il put fournir jusqu'à 26,000 livres et sortit de captivité.

Depuis ce temps-là, disait le défenseur du comte Louis devant le parlement, Jean Chandos ni le chevalier Ferrandon ne lui réclamèrent plus rien, quoiqu'il ait vécu encore longtemps après. Ils savaient bien que la rançon était plus que payée, car elle ne devait s'élever qu'à trois ans du revenu des terres du prisonnier, et le comte Jean n'avait même point de terres à lui en 1364 (2).

Le procureur du roi est évidemment favorable à Louis de Chalon; il prétend que l'obligation faite par le comte Jean appartenait à Chandos dont Ferrandon était serviteur, et que celui-ci n'en devait avoir que le tiers du prix. L'affaire traîna en longueur, on ordonna une enquête, et Ferrandon, qui était capitaine de Calais, fut obligé, par arrêt du 15 juin 1398, à fournir caution de 2,000 liv. et à élire domicile à Paris; et, d'autre part, le comte Louis de Chalon fut con-

(1) D. Andry dit que de son temps on voyait encore le rôle de cette somme aux Archives de Tonnerre.

(2) Ce ne fut qu'en février 1366 que le comte Jean III fit un partage par suite duquel son fils aîné devint propriétaire de la terre de Saint-Aignan en Berry et de ses terres de la Haute-Bourgogne. — Trés. des Chartes, Reg. 99, n° 645.

damné à déclarer s'il reconnaissait ou non le sceau de son frère ; c'est-à-dire l'engagement contracté après Aurai (1).

La suite de ce procès ne nous est pas connue, mais il est probable qu'il demeura interrompu après la mort du comte Louis qu'on place vers la même année 1398, et qu'il fut abandonné.

On voit par tous ces curieux détails que le comte Jean IV avait dû gravement entamer sa fortune au service du roi et qu'il méritait bien toujours le surnom de sa famille.

De retour dans le comté d'Auxerre, au mois de juillet 1363, il ne put demeurer longtemps en repos. Il éleva des prétentions exagérées contre le duc et la comtesse de Bourgogne au sujet de ses droits dans les terres de Franche-Comté et d'outre-Saône. Il ravagea ce pays à la tête de bandes de gens armés et le mit à feu et à sang. Le roi Charles V, solidement assis sur son trône, ne pouvait tolérer de telles velléités féodales. Il fit arrêter Jean IV et le fit détenir au Louvre en 1367. Après quelque temps de captivité, notre comte obtint avec le consentement du duc et de la comtesse de Bourgogne son élargissement de prison au mois de mai 1368. Il lui fut accordé jusqu'à la Saint-Remi suivante, sur le serment qu'il fit de se rendre en captivité à cette époque, à peine de 500 marcs d'or. Cette libération avait pour but de faciliter à Jean IV les moyens de réparer les dommages qu'il avait causés à la Comté de Bourgogne.

Mais de nouvelles difficultés s'élevèrent lorsque Jean fut dans la Comté. On voulut sans doute trop exiger de lui ou bien ses promesses de réparation n'étaient-elles qu'un leurre dont il s'était servi pour sortir de prison : toujours est-il que lorsqu'il fut rentré dans son château de Rochefort, dont la forte position lui inspirait toute sécurité, il refusa d'obéir aux conditions d'hommage que voulait lui imposer la comtesse de Bourgogne.

(1) Arch. nat. sect. judic. Jugés, 44 f° 152 v° ; arrêt 112, 15 juin 1398.

La guerre recommença. Au mois de décembre 1368, le duc Philippe-le-Hardi ordonna à noble sire Jean de Ray, gardien de la Comté de Bourgogne, d'aller attaquer le château de Rochefort. Mais ce n'était pas chose facile que de le prendre. Car, dit Jean de Ray : « il fut dé-  
libéré par plusieurs grands seigneurs qui avoient visité le chatel » avec le gardien, que ledit chatel n'étoit pas prenable par force ni » par puissance tant comme ceux qui étoient dedans vodroient le » deffendre, et le siège étoit de très-grand mission. »

Le sire de Ray voulut essayer de parlementer avec les assiégés, mais Jean IV l'attira dans un piège et le fit prisonnier. Cependant, ayant été remis en liberté, il poussa le siège avec vigueur, et environ deux mois après le commencement de l'attaque, le château tomba en son pouvoir (1). Le duc de Bourgogne, dans la prévision de ce succès, avait, le 1<sup>er</sup> janvier 1369, fait ses conditions avec la comtesse de Bourgogne pour la garde de la personne de Jean IV. Il ne voulut plus le remettre au roi qui pouvait encore le relâcher, et il s'engagea par un traité à ne point délivrer le prisonnier sans le consentement de sa cousine et des gens de son conseil.

La prise de Jean IV fut un événement pour le duc, car il redoutait son humeur entreprenante et belliqueuse. Aussi, lorsque le château de Rochefort fut tombé au pouvoir de Jean de Ray, le 28 janvier 1369, le comte d'Auxerre fut conduit sous une forte escorte de quarante-six chevaux au château de Dôle et de là au château de Poligny où il resta prisonnier (2).

Au mois de novembre suivant, il y était encore gardé plus étroitement que jamais, et le sire de Ray ordonnait au trésorier de

(1) Le siège commença le 6 décembre 1368 et finit le 28 janvier 1369. — Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. I, Preuves, p. 426.

(2) Chevalier, *ibid.*

Dôle et de Salins de payer à Jehan Mellet de Frontenay, châtelain de Poligny, les sommes nécessaires pour ce service (1).

C'est ici que s'arrêtent les dernières traces de la vie de Jean IV, et ce n'est pas sans effort que j'ai pu arriver à soulever le voile qui couvrait son existence. Si l'on en croit Chevalier dans ses *Mémoires sur Poligny*, Jean IV mourut en captivité et fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Poligny, où sa famille avait une chapelle (2).

Il y a de fortes probabilités de croire que ce fut le sort de notre comte, quoique tous les historiens le fassent figurer plus tard dans la vente du comté d'Auxerre.

Je montrerai, dans une notice généalogique spéciale, que c'est là une erreur, et que ce fut Jean III, son père, le vieux comte dont les facultés intellectuelles étaient affaiblies depuis 1361, qui aliéna le comté au roi Charles V.

Jean IV mourut donc victime de son ardeur belliqueuse et de son caractère indomptable. Mais son frère, Louis de Chalon, ne pouvait laisser sa mort sans vengeance. Il voulut, à l'aide des grandes compagnies, ravager la Comté et détruire la ville de Poligny de fond en comble. Cette menace, dont la trace existe dans la chambre des comptes de Dijon, ne paraît pas, toutefois, avoir reçu d'exécution.

Le vieux Jean III, affaibli par la maladie, aliéna, sans y regarder, le comté d'Auxerre, au roi, en 1371. Ses enfants élevèrent de vives réclamations contre cette vente qui semble, en effet, avoir été une surprise. Son fils Louis obtint un arrêt d'interdiction contre lui (3). Sa fille Marguerite fut nommée sa tutrice par arrêt du parlement de 1372, pendant

(1) Mandat du 6 novembre 1369, Ch. des comptes de Dôle, p. 50. — Archiv. du Doubs.

(2) Voy. aussi dans Chevalier, *Preuves*, t. II, n° 17, une lettre du châtelain de Pontaillier, au sujet de cette mort.

(3) Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. II.

la captivité de Louis de Chalon et après la mort de leur frère aîné. Un autre arrêt de 1376, rappelant l'état d'infirmité intellectuelle de son père, la maintint dans cette charge (1). Le comte Jean III mourut obscurément quelques années après, probablement vers 1379 comme le veulent Corsaint et d'autres écrivains qui l'appellent Jean IV, puisque ce n'est qu'après cette date que Louis de Chalon cesse de prendre le titre de « ayant la curateire et gouvernement du comté de Tonnerre » appartenant à Mgr notre père(2). »

Avant de terminer ce récit, disons quelques mots du Chevalier Vert, le dernier membre de la famille de Chalon qui se rattache au comté d'Auxerre.

Il avait eu, lui aussi, après Aurai, sa part de misère et de prison. Rentré en France après la paix, en 1365, il ne put demeurer longtemps inactif. Il se mit, comme nous venons de le voir plus haut, à la tête des grandes compagnies qui appelaient la France « leur chambre », tant elles y étaient à l'aise. Cependant, Charles V cherchait un moyen de se débarrasser de ce fléau. Il avait décidé Arnaud de Cervolles à emmener ses compagnons à une croisade contre les Turcs. Déjà ils allaient arriver sur le Rhin, lorsque les populations de l'Alsace, effrayées de ce passage, prirent les armes et les repoussèrent dans l'intérieur. C'est alors que le bailli d'Auxerre ordonna de réparer les forteresses du comté, « parce qu'il avoit reçu l'avis que les grandes compagnies » qui estoient alées en Alemaigne, s'en revenoient hastivement en » France, avec intention de eux séjourner et y demeurer longuement, » dont tous les biens estant en plat pais seront en aventure, d'estre » perdus et gastés (3). »

(1) Arrêt du Parlement, X, 25 : XXIV, lettres, arrêts et jugés, nov. 1375 à sept. 1376. — Archiv. nat.

(2) Arch. de Pontigny et de la ville de Tonnerre, 1377-78.

(3) Ordonnance aux habitants de Chitry du 24 janvier 1364-65. F. histor. — Archiv. de l'Yonne.



Il se présenta enfin une occasion favorable pour se défaire des bandes de routiers. D. Pèdre-le-Cruel, roi de Castille, avait soulevé contre lui la haine de ses sujets et même celle de ses frères. Henri, comte de Transtamarre, l'afné, proposa à Charles V de prendre à sa solde les chefs des grandes compagnies. Celui-ci qui avait toutes sortes de motifs pour accepter ne se fit pas prier, et chargea aussitôt Duguesclin, nouvellement racheté des mains de Jean Chandos, de négocier l'affaire.

Le connétable rencontra les chefs des bandes auprès de Chalon-sur-Saône. Il retrouva là, pêle-mêle, ses adversaires et ses compagnons d'armes : le Chevalier Vert, Mathieu de Gournay, et Hugue de Calverly qui avait commandé l'arrière-garde de Montfort à Aurai. Ils étaient attablés ensemble, amis et ennemis, sans ressentiment. Ils firent grande fête à Duguesclin, le régalarèrent du meilleur et acceptèrent ses propositions. Ils ne pouvaient mieux faire, car elles étaient séduisantes. Il leur promettait 200,000 florins de la part du roi et autant de la part du pape, avec l'absolution de leurs péchés, et il faisait briller à leurs yeux l'espoir du riche butin qui les attendait au-delà des Pyrénées. Louis de Chalon partit pour l'Espagne avec son ancien chef, et on l'y retrouve encore au premier rang, se distinguant par ses faits d'armes, notamment au siège de Briviesca (1).

De retour en France, Louis de Chalon fit encore la guerre aux Anglais et tomba de nouveau entre leurs mains. Sa captivité dura longtemps, car il ne reparut en France qu'en 1376, et même n'était-il libre encore que sur parole et pour se procurer le prix de sa rançon.

Les habitants du comté de Tonnerre, dont il était seigneur, agirent encore généreusement dans cette circonstance, et lui accordèrent spontanément la dime de leur récolte en vins pendant un an. Il fut définitivement délivré en 1377, et fonda à son retour dans l'église Saint-Pierre de Tonnerre, avec sa femme Louise de Parthenay, la

(1) J. Cuvelier, I, 296.

confrérie de Saint-Didier, pour remercier Dieu de sa sortie de captivité (1).

L'âge rendit Louis de Chalon plus calme, et il s'occupa désormais à réparer les brèches faites à sa fortune par ses expéditions aventureuses et à protéger ses vassaux. On le voit encore au service du roi, en 1382, dans la campagne de Flandre, à la bataille de Rosbecke. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, en 1398, ses exploits guerriers sont inconnus.

Après lui, les comtes de Tonnerre cessèrent de prendre le titre de comtes d'Auxerre, qui n'était plus qu'un titre sans valeur. Ce fief, qui avait été acheté à vil prix par Charles V, faisait toujours l'objet des réclamations des héritiers de Jean II. Cependant à la suite de longues procédures, ils abandonnèrent leurs prétentions moyennant une indemnité pécuniaire. Le roi Charles VI paya, en 1404, à Louis II de Chalon, comte de Tonnerre, à Guillaume, son frère, chevalier de Rhodes, et à ses sœurs Jehanne et Marguerite, ainsi qu'à ses cousins Jehan et Hugue de Chalon (?), une somme de 28,630 liv. tournois pour les désintéresser entièrement (2).

(1) David Andry, p. 23.

(2) Archiv. nat. sect. histor. J. 260, n<sup>os</sup> 11, 12, et Lebeuf, II, 263.

---

## NOTE GÉNÉALOGIQUE

## SUR LES COMTES D'AUXERRE DE LA MAISON DE CHALON.

Le même nom donné à quatre comtes d'Auxerre, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, a produit ce singulier résultat qu'on en est arrivé à attribuer à l'un ce qui a été fait par l'autre, et réciproquement, de sorte que l'histoire du comté d'Auxerre se trouve gravement infirmée dans sa source même. On a pu voir déjà, dans le Mémoire qui précède, les différences marquées que j'ai apportées dans le récit de plusieurs actions des comtes Jean III et Jean IV, et de Louis I<sup>er</sup> de Chalon. J'essaierai, dans la note généalogique qui va suivre, de démontrer nettement la filiation exacte de ces seigneurs et de leurs prédécesseurs.

JEAN, dit le Sage et l'Antique, comte de Bourgogne et de Chalon, et sire de Salins, fut la souche des différentes branches de la maison de Chalon, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons à nous occuper ici que de celle d'Auxerre.

Il eut entre autres enfants, d'Isabelle, fille de Frédéric II, duc de Lorraine :

JEAN DE CHALON I<sup>er</sup>, sire de Rochefort et de Châtel-Belin, comte d'Auxerre, né vers 1243,

qui épousa, 1<sup>o</sup> en 1256, Isabelle de Lorraine morte en .... ;

2<sup>o</sup> en 1268, le jour de Toussaint, Alix, fille de défunt Odo, comte de Nevers et d'Auxerre (1), qui mourut avant 1283 ;

3<sup>o</sup> en 1290, Marguerite de Beaujeu.

(1) Arch. de Bourgogne, layette I, n<sup>o</sup> 63, liasse 1<sup>re</sup> des contrats et traités de mariages des ducs de Bourgogne et de leurs parents.

qui eut pour fils, GUILLAUME.

Mort en 1309, ayant conservé le titre de comte d'Auxerre et sire de Rochefort.

**GUILLAUME le Grand, né vers 1273, comte d'Auxerre en 1283, par cession du comté faite par son père qui demeure son baillistre (1),**

Épouse, vers l'an 1291, Éléonore, fille d'Amédée, comte de Savoie;

Prend le titre de comte de Tonnerre, en vertu de la donation de cette terre que lui fait sa tante maternelle Marguerite de Bourgogne, en 1292;

A le titre de damoiseau dans un acte de 1296 (2).

Il eut pour enfants :

**JEAN II ;**

Jeanne, comtesse de Tonnerre, épouse en 1321 de Robert de Bourgogne, frère du duc Eudes. Elle reçoit en dot le comté de Tonnerre, et depuis ce temps le comte Jean cesse d'en prendre le titre.

Fut tué à la bataille de Mons-en-Puelle, le 18 août 1304.

Éléonore, sa veuve, se porte pour comtesse d'Auxerre et de Tonnerre jusqu'en 1308, époque où s'étant remariée avec Dreux de Merlo, seigneur de Saint-Hermine, le vieux Jean I<sup>er</sup> reprit l'administration des deux comtés pour ses petits-enfants, et la garda jusqu'à sa mort qui arriva l'année suivante.

Le parlement attribua alors le *baille* des enfants de Guillaume au comte de Nevers (3). Cependant, Hugues de Chalon, archevêque de Besançon, leur oncle, était leur gouverneur général en 1311 (4).

**JEAN II, comte d'Auxerre et de Tonnerre, sire de Rochefort et de Saint-Aignan, né en 1292, prend possession du comté après la mort**

(1) Olim, Arrêts, t. II, p. 229.

(2) Cartul. Saint-Germain d'Auxerre, n° 127, Bibl. de la ville.

(3) Olim, t. III, p. 504.

(4) Lebeuf, Mémoires sur Auxerre, II, p. 197.

de son père, à l'âge d'environ douze ans. Il était encore mineur en 1309, selon Lebeuf, et Louis, comte de Nevers, reprit alors ce fief en son nom et comme son baillistre pour le comté de Tonnerre, de l'évêque de Langres. Il reçut à foi et hommage au mois de novembre 1310, Beraut de Marqueil pour ses terres d'en-deça de la Saône, et prit alors le titre de comte d'Auxerre et de Tonnerre et de sire de Rochefort (1). Il est regardé comme majeur en 1314 (2).

Epouse, 1<sup>o</sup> en 1315, Marie de Genève, fille de Amédée, comte de Genève, morte avant 1321 (3).

2<sup>o</sup> Alix, fille de Raynaud de Montbelliard (4), qui fit son testament en 1362 (5).

Moreri ne lui donne pas d'enfants de sa première femme, tandis que l'Art de vérifier les dates lui en attribue. Lebeuf conteste aussi qu'il ait épousé Marie de Genève.

A pour enfants de Marie de Genève :

JEAN III,  
et quatre filles, savoir :

Marguerite, dame de Toucy et de Puisaye, épouse, suivant Pithou, de Jean de Savoie à l'âge de dix ans (6), en 1329 ; émancipée par son père en 1333 (7), épouse en secondes noces de Henri de Vienne, sire d'Antigny (8). Elle plaida longtemps contre les enfants de son frère et mourut en 1378 (9).

(1) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, 604.

(2) Lebeuf, II, 199, et l'Art de vérifier les dates, t. II, 570.

(3) Lebeuf, II, 206.

(4) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, p. 138.

(5) Lebeuf, II, 210.

(6) Pithou, M<sup>o</sup> sur le comté de Tonnerre, 1026. Bihl. de Tonnerre, qui cite un arrêt du Parlement de 1376.

(7) Arch. de Bourgogne, Peincedé, Inventaire de la Ch. des Comptes, cote 10, t. I, p. 803.

(8) Art de vérif. les dates.

(9) Lebeuf, II, 210.

Béatrix, épouse d'Humbert de Toire, en 1342 (1).

Deux autres qui furent religieuses (2).

Une preuve que Jean II a dû épouser Marie de Genève se tire de l'âge même de sa fille Marguerite, qui avait dix ans en 1329. Elle n'aurait pu avoir cet âge, si elle était née d'Alix de Montbelliard, puisque le comte n'épousa celle-ci qu'après 1321. De même son fils Jean qui, lui-même, avait un fils marié en 1359, n'a pu naître après cette année 1321, car alors il faudrait supposer qu'on se mariait toujours très-jeune. Ce fils n'aurait pas eu alors plus de 15 ou 16 ans.

Quant à l'origine des trois derniers enfants du comte Jean II, rien n'établit qu'ils soient issus de Marie de Genève. Béatrix ne paraît pas même devoir être la fille du comte Jean, si l'on s'en rapporte à l'arrêt de 1376, qui dit que le comte laissa un fils, Jean, et trois filles, Marguerite et deux qui furent religieuses (3).

Jean II fut tué à la bataille de Crécy, en 1346, à l'âge de 54 ou 55 ans.

**JEAN III, comte d'Auxerre, sire de Rochefort et de Montjay, grand bouteillier de France, né en 1316 ou 1317. — M. J. Clerc dit 1318 (4).**

Emancipé en 1326 par son père, qui lui donna le château et la ville de Bouthevan (5).

Epouse Marie Crespin du Bec, dame de Louve et de Bouthevan.

A pour enfants :

JEAN IV ;

Louis I, comte de Tonnerre ;

(1) Lebeuf, II, 209. D. Viole, M<sup>e</sup> n° 127, de la Bibl. d'Auxerre.

(2) Voy. Arrêt du Parlement de 1376, cité par Pithou. — Archiv. nat. sect. judiciaire, X, 26, f° 263.

(3) Archiv. nat. sect. judiciaire, X, 26, f° 263.

(4) Hist. de la Franche-Comté, par M. Clerc, t. II. Tableau généalogique de la branche de Chalon-Auxerre.

(5) Chevalier, Mém. sur Poligny, t. II, Preuves n° 26, Chambre des Comptes de Dôle, B. 562.

Mahaut, femme de Jean d'Antigny ;

Marguerite, qui mourut sans alliance selon les uns, et qui épousa Etienne de Montbelliard, en 1356, selon l'Art de vérifier les dates (1), et qui vivait certainement encore en 1376, puisqu'elle fut tutrice de son père ;

Enfin Henriette, dont presque tous les auteurs ne parlent pas, mais dont l'existence est bien établie par une charte du mois de février 1355-56, où le roi accorde au comte Jean la permission de transférer à sa fille Henriette, en faveur de son mariage, les 1,000 liv. de rente qu'il lui avait assignées sur son trésor en février 1343 (2).

D. Plancher parle aussi du mariage d'Henriette de Chalon avec Hugue de Vienne, le 24 mai 1348, chez les Frères Mineurs de Lons-le Saulnier (3).

Fait prisonnier à Poitiers en septembre 1356, Jean III fut emmené en Angleterre.

Déclaré fou dès 1362 (4), il vendit cependant, en 1371, le comté d'Auxerre au roi. Sa fille Marguerite lui est nommée tutrice en 1372 et en 1376 (5).

Cependant, en 1377, il donne encore un acte comme comte de Tonnerre, où il défend d'inquiéter Hugue Aubriot, prévôt de Paris, et les autres seigneurs de Junay, pour n'avoir pas poursuivi un meurtrier arrêté dans leur terre (6).

Les auteurs qui n'ont point vu les documents originaux ont été très-embarrassés pour parler des derniers temps de sa vie et pour fixer l'époque de sa mort.

(1) T. II, 552, in-folio.

(2) Archiv. nat. J. reg. 84.

(3) D. Plancher, Hist. de Bourgogne, II, 589.

(4) Lettres du roi Jean, de février 1361-62, qui met le fils aîné de Jean en possession du gouvernement des biens de son père. — Lebeuf, t. II, Preuves.

(5) Arrêt du Parlement, X, 25, n° 58, XXIV. Lettres, arrêts et jugés. — Archiv. nationales.

(6) Peincedé, Invent. de Bourg., I, 796. — Archiv. de la Côte-d'Or.

Ils le font mourir : D. Viole vers 1365 ;

Le P. Anselme et Moreri en 1361 ;

Lebeuf et M. Chardon vers 1366 ;

M. Clerc en 1369 ;

Cerveau et Corsaint, auteurs tonnerrois restés  
manuscrits, en 1379.

Il est facile de détruire l'opinion de ceux qui font mourir Jean III avant 1367, puisqu'il fit un acte de partage de ses biens avec Jean son fils aîné, le 12 février 1366-67 (1).

M. Clerc, en le faisant mourir en 1369, a été trompé par la similitude de nom avec Jean, son fils, qui est mort en effet cette année-là, comme je l'ai raconté ci-dessus.

Si ce que j'avance paraissait hasardé, je citerais ces mots de l'arrêt du parlement, du 3 mai 1376, qui conféra la tutelle du comte Jean à sa fille Marguerite : « *Margareta de Cabilone domicella FILIA* » *carissimī et fidelis consanguinei nostrī Johannis comitis Torno-* » *dorensis, nobis exponi fecisset, quod propter infirmitatem et sim-* » *plex regimen dicti sui PATRIS, et etiam propter absenciam Ludo-* » *vici de Cabilone fratris dicte exponentis, etc.* » Et plus loin : « *Cumque dicta domicella sit filia naturalis et legitima ipsius co-* » *mitis et soror germana dicti Ludovici de Cabilone* (2). »

Or, il ne peut être question ici de Jean IV, que M. Clerc fait mourir célibataire en 1379.

Le procès au parlement intenté en 1377-78 contre Jean, son frère, comte d'Auxerre et de Tonnerre, par Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Savoie, et où elle dit : le comte d'Auxerre, défunt, laissa plusieurs enfants, savoir : Marguerite qui est plaignante ; Jean de Chalon et deux autres filles qui furent religieuses, est une preuve à ajouter à toutes les autres, pour montrer que Jean III était encore vivant en 1378, puisque sa sœur plaida contre lui ; et l'identité de celle-ci est incontestable, puisqu'elle est bien la veuve de Jean

(1) Archiv. nationales, Trésor des Chartes, reg. 97, n° 645.

(2) *Ibid.* Arrêt du Parlement, X, 25, n° 58, XXIV, Lettres, arrêts et jugés.



de Savoie, sur le mariage de laquelle, en 1329, tout le monde est d'accord, et que relate l'arrêt lui-même (1).

Les formules des chartes de Louis de Chalon sont aussi très-positives sur l'existence de son père jusqu'en 1378. Il dit, le 30 mars 1377-78, à son retour de captivité : Louis, fils de Monseigneur le comte d'Auxerre et de Tonnerre ayant la curatelle et gouvernement dudit comté de Tonnerre, appartenant à nostre dit père (2).

Le jeudi après la Toussaint 1378, même formule est employée par le comte Louis, dans un acte relatif à l'impôt des fouages payé par les habitants de Tonnerre pour sa rançon (3).

Pithou, en rapportant dans un acte de l'an 1378 (peut-être 1379), que Louis, *comte de Tonnerre*, vend une partie des terres qu'il tenait de feu son père, le comte de Tonnerre (4), fixe naturellement la date de la mort de Jean III, car jusque-là Louis n'avait pas pris le titre de comte de Tonnerre.

Et je pense qu'il faut au moins descendre la date de cette mort après la Toussaint 1378, suivant l'acte ci-dessus délivré par Louis de Chalon aux habitants de Tonnerre pour les fouages. C'est donc avec raison que nous plaçons avec les Tonnerrois Cerveau et Corsaint, qui écrivaient les chartes sous ses yeux, le décès du pauvre vieux fou, Jean III, en 1379, avant le 10 avril.

JEAN IV, surnommé le Chevalier Blanc, qui prit souvent dans ses chartes le titre de *Aîné fils de Mgr le comte d'Auxerre et de Tonnerre, ayant l'administration d'icelles contés* (5), et aussi quelquefois celui de sire de Rochefort.

Les chroniqueurs du temps, frappés de son importance guerrière (6), lui donnèrent le titre de comte d'Auxerre, et firent naître

(1) Archiv. nat. sect. judic., X, 26, f° 265.

(2) F. Pontigny, Titres généraux. — Archiv. de l'Yonne.

(3) Recueil des Chartes de Tonnerre, in-12 1630.

(4) Pithou, M<sup>e</sup> sur l'Hist. du comté de Tonnerre. — Bibl. de Tonnerre, f° 244.

(5) Archiv. de l'Yonne, F. Chitry; Lebeuf, Pr. t. II, Hist. d'Auxerre, etc.

(6) Louis de Chalon disait au parlement, en 1396 : « Messire Jehan, mon frère,

par là la confusion entre son père et lui, d'autant plus que l'absence de chiffres numéraux après chaque nom de Jean ne permettait pas de faire de distinction.

L'obscurité qui est déjà fort grande pour Jean III devient complète pour son fils. Voici quelques faits à l'aide desquels on pourra la dissiper.

Jean IV naquit en 1337. — Il est constant que Jean III, né vers 1316, au plus tôt, n'a dû se marier que vers 1336 ou 37. En supposant que son fils aîné fût né un an après, ce fils n'aurait eu que 23 ans à la prise d'Auxerre en 1359, et il était déjà marié. En 1364, il était encore bien jeune, à Cocherel, lorsque l'armée voulut le proclamer son chef.

Epouse Laure de Commercy (1).

Gouverne, par ordre du roi, en 1361, les comtés d'Auxerre et les autres possessions de son père, dont les facultés sont affaiblies (2).

Prisonnier dans une guerre contre la comtesse de Bourgogne, en 1367 (3); mis en liberté un instant, il reprend les armes et est pris dans Rochefort.

Meurt en captivité à Poligny en 1369, selon des faits précis cités par Chevalier dans ses Mémoires sur Poligny, et des documents puisés aux archives des chambres des comptes de Dôle et de Dijon (4).

Les auteurs qui font mourir Jean IV célibataire ne s'accordent pas avec l'abbé Lebeuf, qui lui donne pour femme Laure de Commercy.

» fut moult renommé chevalier. » Voy. ci-dessus les extraits de la chronique de B. Duguesclin et Froissart.

(1) Dans l'Histoire des sires de Salins, t. II, 565, par Guillaume, on trouve que Jean, comte de Chalon, souche de nos comtes, avait eu pour seconde femme une Laure de Commercy.

(2) Lebeuf, Preuves. Hist. d'Auxerre, t. II.

(3) Froissart, I, partie II, ch. 240; édition Buchon, t. I, 542.

(4) Chevalier, Mém. sur Poligny, pr. t. II, n° 17; Archives du Doubs, Cham. des Comptes de Dôle. B. 558, 560, et P. 50.

Je ne puis assurer par actes authentiques qu'il ait été marié, je ne dirai donc rien de cela.

Cerveau fait mourir Jean IV, qu'il appelle Jean V, en 1373, ainsi que Corsaint. On vient de voir que c'est à tort.

Lebeuf, d'après Duchêne, l'Art de vérifier les dates et M. Clerc, dans sa savante histoire de la Franche-Comté, fixent sa mort à l'an 1379. C'est encore une erreur qui ne peut se soutenir devant tout ce qui précède, et j'ajouterai encore : L'arrêt du 3 mai 1376, obtenu par Marguerite de Chalon pour la tutelle de son père, n'aurait pas manqué de parler de Jean IV, s'il eût été vivant, puisqu'il mentionne bien son frère Louis qui était prisonnier des Anglais.

C'est évidemment par suite d'une confusion élevée entre le père et le fils, que cette fausse attribution a eu lieu. Il est bien mort un Jean de Chalon, comte d'Auxerre, en 1379 ; mais on ne pouvait croire que ce fût Jean III, dont la vie était devenue tout à fait nulle depuis vingt ans, tandis que celle de son fils était si célèbre.

Voilà l'explication de cette erreur faite par tant d'autorités solides, mais qui n'ont pas vu les sources et se sont copiées les unes les autres.

**LOUIS I** de Chalon, comte de Tonnerre, surnommé le Chevalier Vert, né vers 1339, car il était déjà chevalier à la bataille de Cocherel, et l'on sait que cette dignité ne se conférait ordinairement qu'à vingt et un ans.

Il peut aussi prendre place dans la généalogie de nos comtes, car il s'est longtemps donné le titre de comte d'Auxerre, pour protester contre la vente du comté faite à vil prix au roi par son père.

De 1376 à 1378, il s'intitule fils du comte d'Auxerre et de Tonnerre, ayant, de par le roi, l'administration du comté de Tonnerre, — ou des châteaux appartenant à Mgr son père, — ou bien fils et curateur de M. et chier seigneur et père le comte d'Auxerre et de Tonnerre, etc.

L'Art de vérifier les dates, D. Plancher, Gui Coquille (1) veulent

(1, Histoire du Nivernais.

qu'il soit fils de Jean IV. Cela ne peut pas se soutenir lorsqu'on sait que ces deux personnages étaient ensemble à Cocherel et à Aurai en 1364. S'ils eussent été unis par un tel lien de parenté, il eût fallu que Jean IV fût né au moins en 1324 ; or, son père n'a pu voir le jour qu'en 1313 au plus tôt.

D'autre part, le procès soutenu au parlement par le comte Louis I, en 1396, pour le paiement de la rançon de *son frère*, pris à Aurai (1), ne laisse point de doute sur leur degré de parenté : ils étaient bien les deux fils de Jean III.

Un autre fait prouve indirectement que Louis I<sup>er</sup> était le fils et le deuxième fils de Jean III. Pendant longtemps il ne prit que le titre de *fils* du comte d'Auxerre, tandis que Jean IV s'appelle toujours *ainé fils* du comte, etc.

Le P. Anselme (2), Lebeuf, Cerveau et d'autres écrivains ne sont pas tombés dans cette erreur, et font bien Louis frère de Jean IV.

Epouse Marie de Parthenay.

Eut pour enfants :

Louis II, qui lui succéda au comté de Tonnerre, et qui transigea en 1404 (3) avec le roi, dans le procès que les Chalon poursuivaient au parlement pour la résiliation de la vente du comté d'Auxerre.

Louis I meurt en 1398 ou 1399 ; car il vivait encore au moins le 15 juin 1398, selon un arrêt du parlement relatif au procès de la rançon de son frère.

La suite de la généalogie de la famille de Chalon n'entre pas dans l'objet de ces recherches. Il suffit de savoir que Louis II, comte de Tonnerre, fut tué à la bataille de Verneuil en 1424, et qu'après lui le comté de Tonnerre passa dans la famille de Husson, par le mariage de sa sœur Marguerite avec Louis de Husson.

QUANTIN,

Archiviste du département.

(1) Arrêts du Parlement, Matinées, I, 110. — Archiv. nationales.

(2) T. VIII de l'Hist. généalogique de France.

(3) Archiv. nat. sect. Histor. J. 260, n<sup>os</sup> 11, 12. Lebeuf, II, 263.